



DEMANDE DE DÉSIGNATION CAPITALE FORESTIÈRE DU CANADA

Créée en 1979, la désignation de Capitale forestière du Canada souligne le rôle précieux que jouent les forêts dans la santé socio-économique et environnementale de nos communautés, et ce, dans le passé, le présent et l'avenir. L'IFC-CIF, anciennement Association forestière canadienne, administre maintenant ce programme patrimonial. Chaque année, l'IFC-CIF désigne une collectivité ou une région qui sera l'hôte d'un événement visant à mettre en valeur ses ressources forestières.

Pour consulter la liste des précédents récipiendaires de la désignation Capitale forestière du Canada, [veuillez cliquer ici](#).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les collectivités ou les régions intéressées à être désignées comme prochaine Capitale forestière du Canada doivent établir une analyse de rentabilisation sous la forme d'une proposition qui démontre leur capacité à tenir des activités de célébration honorant leurs ressources forestières sur 12 à 24 mois.

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

- Les collectivités ou les régions intéressées à être désignées prochaine Capitale forestière du Canada doivent soumettre un dossier complet comprenant un formulaire de mise en candidature, une proposition et des lettres d'appui (voir ci-dessous).
- **Seules les candidatures dûment remplies reçues avant la date limite seront prises en considération par le Comité national des prix.**
- Les candidatures des années précédentes peuvent être soumises à nouveau si elles sont toujours considérées comme pertinentes.

TOUS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION :

<input type="checkbox"/>	Partie 1 : Formulaire de demande dûment rempli
<input type="checkbox"/>	Partie 2 : Proposition (jointe et compilée sous la forme d'un fichier PDF distinct) décrivant : <ol style="list-style-type: none">1. Relation entre la forêt et la collectivité2. Caractéristiques spéciales3. Calendrier des événements



	4. Leadership et capacité organisationnelle
<input type="checkbox"/>	Partie 3 : Soutien communautaire (lettres d'appui)
<input type="checkbox"/>	Partie 4 : Soutien des agences et organisations provinciales (lettres d'appui)

LA DÉSIGNATION

La collectivité ou la région désignée comme prochaine Capitale forestière du Canada recevra une grande sculpture en bois qui démontre plusieurs aspects et éléments de la foresterie au Canada. La sculpture sera envoyée à la collectivité ou la région pour être placée dans un endroit bien en vue pendant la durée de la période de désignation. Elle doit être retournée au Bureau national de l'Institut forestier du Canada à la fin de la période de désignation.

Apprenez-en plus [ici](#) au sujet de l'artiste et sculpteur sur bois Delbert "Dub" Juby qui a conçu la sculpture.

RESPONSABILITÉS ASSOCIÉES À LA DÉSIGNATION DE CAPITALE FORESTIÈRE DU CANADA

Les responsabilités d'une collectivité et / ou d'une région désignée Capitale forestière du Canada sont les suivantes :

- **Plan de communication** : Élaborer un plan de communication qui favorise la participation communautaire et / ou régionale et la couverture médiatique. Le plan pourrait comprendre :
 - Site Web : Développer un site Web interactif (ou une page Web intégrée dans un site Web existant) comportant un calendrier des événements et des partenariats d'entreprise.
 - Médias sociaux : Élaborer du contenu pour promouvoir la désignation de Capitale forestière du Canada sur les médias sociaux en utilisant #CapitaleforestièreduCanada.
- **Lancement** : Organiser une cérémonie de désignation et un lancement de programme à laquelle participeront des dignitaires, des invités spéciaux et les médias.
- **Semaine nationale de l'arbre et des forêts** : Organiser des activités de la [Semaine nationale de l'arbre et des forêts](#) reflétant le statut de Capitale forestière du Canada.
- **Rapport final** : Soumettre un rapport final à l'IFC-CIF résumant les activités et les résultats de la Capitale forestière du Canada.



DÉVOILEMENT

La désignation de Capitale forestière du Canada est présentée par le président de l'IFC-CIF au cours de la cérémonie de remise des prix organisée lors de la Conférence nationale et l'assemblée générale annuelle.

La collectivité ou la région bénéficiaire accepte qu'un avis standard de nomination soit préparé par l'IFC-CIF. Les détails de la désignation seront publiés dans les médias pertinents et sur le site Web de l'Institut (www.cif-ifc.org).

DATE LIMITE

Le dossier de candidature rempli peut être envoyé par courriel au Bureau national de l'IFC-CIF et doit être reçu avant **le 15 juin 2022**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Institut forestier du Canada/Canadian Institute of Forestry
C.P. 99, 6905 route 17 Ouest, Mattawa, Ontario, P0H 1V0

Courriel : media@cif-ifc.org



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
CAPITALE FORESTIÈRE DU CANADA POUR 2023
- PRIX NATIONAUX -

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom de la collectivité ou de la région qui présente la demande de désignation de
Capitale forestière du Canada

Renseignements sur la personne présentant la demande

Nom de famille Prénom Initiale du second prénom

Adresse (professionnelle et / ou au domicile)

Ville, province Code postal

Tél. Courriel

Signature Date

2^{ème} personne présentant la demande (le cas échéant)

Nom de famille Prénom Initiale du second prénom

Adresse (professionnelle et / ou au domicile)

Ville, province Code postal

Tél. Courriel



Signature

Date

3^{ème} personne présentant la demande (*le cas échéant*)

Nom de famille

Prénom

Initiale du second prénom

Adresse (professionnelle et / ou au domicile)

Ville, province

Code postal

Tél.

Courriel

Signature

Date



PARTIE 2 : PROPOSITION (ANALYSE DE RENTABILISATION)

À soumettre dans un document PDF distinct

Les propositions devraient démontrer toutes les informations suivantes :

- 1. Relation entre la forêt et la collectivité**
 - Décrivez la contribution que la forêt canadienne apporte à votre collectivité ou à votre région - tant dans le passé que dans le présent et l'avenir.
 - Expliquez comment votre collectivité ou région favorise l'intendance et la conservation de ses ressources forestières.

- 2. Caractéristiques spéciales**
 - Indiquez les caractéristiques uniques du patrimoine naturel ou culturel de votre collectivité ou région qui pourraient être un atout pour la désignation de Capitale forestière du Canada.

- 3. Calendrier des événements**
 - Élaborez un programme d'événements et d'activités communautaires sur 12 à 24 mois, tenant compte de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, et mettant en valeur la désignation de Capitale forestière du Canada.
 - Indiquez comment vous intégrerez les installations et événements communautaires et / ou régionaux existants à votre programme de Capitale forestière du Canada.
 - Proposez un projet patrimonial qui confèrera un caractère permanent à la désignation de Capitale forestière du Canada de votre collectivité ou votre région.

- 4. Leadership et capacité organisationnelle**
 - Indiquez le nom et l'expérience pertinente des personnes et des groupes qui composent le comité organisateur.
 - Dressez la liste des organismes et sociétés commanditaires potentiels.

PARTIE 3 : SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ (LETTRES D'APPUI)

Veillez fournir des lettres d'appui de l'un des groupes / organisations énumérés ci-dessous.



Joignez les lettres à la soumission, y compris les coordonnées des courriels et / ou des numéros de téléphone des répondants. Les répondants et les candidats peuvent être contactés pour clarifier toute information concernant la candidature.

- Médias locaux
- Représentants élus
- Établissements d'enseignement
- Entreprises locales (chambre de commerce)
- Industrie forestière
- Conseil d'intendance forestière
- Groupes d'intérêt (utilisateurs de la forêt)
- Clubs de services ou autres organismes communautaires

PARTIE 4 : APPUI DES AGENCES ET ORGANISATIONS PROVINCIALES (LETTRES D'APPUI)

Veillez fournir des lettres d'appui :

- Des associations forestières provinciales ou des organisations connexes impliquées dans l'éducation, la sensibilisation, et la conservation des ressources forestières.

Joignez les lettres à la soumission, y compris les coordonnées des courriels et / ou des numéros de téléphone des répondants. Les répondants et les candidats peuvent être contactés pour clarifier toute information concernant la candidature.

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS

Les soumissions remplies peuvent être envoyées par courriel au Bureau national de l'IFC-CIF et doivent être reçues avant **le 15 juin 2022** :

Institut forestier du Canada/Canadian Institute of Forestry
C.P. 99, 6905 route 17 Ouest, Mattawa, Ontario, P0H 1V0

Courriel : media@cif-ifc.org